

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 4 septembre 2023

Délibération n° 2023.09.48

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 29 Août 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 31 Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mme et MM. Guillaume COMBIER, Anne GENY DE FLAMMERCOURT et Mathieu POTHERAT.

M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : Convention avec le CAUE et Arthropologia pour la désimperméabilisation de la cour de l'école

Monsieur le Maire rappelle le projet de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de l'école maternelle et élémentaire.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'association Arthropologia propose un service d'accompagnement dans la réalisation de projet. Ils proposent notamment des missions de préprogrammation paysagère et environnementale mêlées à des actions d'animation pédagogique en vue de la co-construction des projets avec les usagers (enseignants, enfants...).

Les actions menées par le CAUE et Arthropologia sont complémentaires.

L'association Arthropologia axe principalement son travail sur les enjeux de biodiversité et sur la médiation avec les enfants et les équipes éducatives.

Le CAUE quant à lui oriente sa mission sur la préprogrammation paysagère et environnementale en adéquation avec les besoins et les contraintes du projet en tenant compte des intentions de requalification.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

DECIDE de signer la convention d'accompagnement territorialisé avec le CAUE

DECIDE de signer la convention d'accompagnement avec l'association Arthropologia.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

